



CFDT

Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche

Echos du COMITE D'ENTREPRISE du 24 novembre 2010

➤ « Optimisation des Fonctions Supports ».

Les élus du personnel étaient amenés à rendre (ou à ne pas rendre) un avis sur ce projet.

Ce projet était « bloqué » depuis mars 2010 par les élus du Comité d'Entreprise qui étaient insuffisamment informés. Après avoir fait de multiples demandes de compléments d'informations, après avoir assisté à de nombreuses réunions de la Commission Economique du Comité en présence de cadres de la Direction, et après avoir enfin obtenu après de nombreuses relances la possibilité de consulter le fameux rapport Exton, la **CFDT CELDA** (entre autres) a estimé être enfin en mesure de rendre un avis.

Cet AVIS est évidemment **DEFAVORABLE !**

➤ Accord sur les modalités d'accompagnement des Fonctions Supports vers le Réseau Commercial.

Les élus **CFDT** ont signé l'accord proposé par la Direction précisant les mesures d'accompagnement des salariés qui vont « faire le voyage » du Siège vers le Réseau Commercial.

Cet accord a été signé par 5 Organisations Syndicales sur 7 : **CFDT, CGC, CFTC, FO, SU Unsa.**

Le texte prévoit notamment :

- La possibilité d'effectuer un bilan de compétence.
- Un cursus de 21 jours de formation.
- L'accompagnement par un « mentor » au sein de l'agence d'affectation (lequel percevra une prime au moins égale à 400€).
- Un accroissement domicile-lieu de travail de 40kms A/R au maximum.
- Un accompagnement financier sous la forme de 2 primes de 1500€.

La **CFDT CELDA** avait demandé le versement d'une prime pour l'ensemble du personnel (compte-tenu des bons résultats commerciaux 2010) et également de ramener l'accroissement domicile/lieu de travail à 20kms maximum pour tous les salariés.

Bien que la Direction n'ait pas répondu favorablement à ces deux propositions, nous n'avons pas voulu « nous mettre la tête dans le sable » et nous avons préféré garantir des mesures globalement favorables aux salariés concernés par l'accord, plutôt que de prendre le risque de leur faire tout perdre.

Vous trouverez au dos de ce document, dans la déclaration que nous avons lue lors du Comité du 24/11, les raisons et les motivations qui ont amené les élus CFDT à émettre un avis défavorable sur le projet OFS et à signer l'accord d'accompagnement.

Refuser presque systématiquement de rendre un avis sur les projets de la Direction, ou ne pratiquement jamais parapher le moindre accord conduit à accompagner l'ensemble des salariés vers une régression continue de leurs acquis sociaux et salariaux, et à se rapprocher dangereusement des minimas imposés par le Code du Travail !!!

L'un des buts d'une organisation syndicale est d'obtenir le meilleur compromis possible entre les propositions minimales de la Direction et les revendications maximales des salariés.

Etre « contre tout » et faire croire que la Direction pourrait ou devrait accepter tous nos desideratas ne permet qu'à des utopistes vendeurs de rêves de se faire mousser auprès des salariés en revendiquant le rôle d'unique défenseur des intérêts du personnel...

A la CFDT, nous ne sommes prisonniers d'aucun dogme, et nous nous attachons en permanence à prendre des décisions avec comme fil conducteur l'intérêt du Personnel !

Etre élu CFDT, c'est savoir agir sans s'agiter !

[RESPECTÉS]

St Etienne le 09/12/10 .../...

Déclaration de la délégation CFDT lors du Comité d'Entreprise du 24 novembre 2010

En mars 2010, Jean-Pierre LEVAYER, Président du directoire, a officialisé le lancement de son projet « Optimisation des Fonctions Supports ». Un cabinet d'audit externe, le cabinet Exton, a été mandaté pour effectuer une étude complète à ce sujet.

La CFDT a rappelé à de multiples reprises qu'elle est défavorable à ce projet.

Nous regrettons la démarche et la communication très désinvolte du Président du Directoire à l'égard du Personnel de la CELDA sur ce dossier lourd de conséquences et également son refus de nous permettre de prendre connaissance du rapport Exton dans son intégralité, ainsi que des benchmarks Groupe cités à de multiples reprises.

Nous rappelons que le rôle des élus au Comité d'Entreprise est de rendre un avis sur les projets présentés par la Direction. Pour ce faire, l'employeur doit communiquer aux élus l'ensemble des éléments nécessaires à une parfaite compréhension des dossiers.

La présentation aux élus du Comité d'Entreprise de ce projet aux nombreuses ramifications a été faite de manière notoirement insuffisante.

En conséquence, les élus CFDT au Comité d'Entreprise ont proposé lors de la réunion du Comité d'Entreprise de juin 2010, la possibilité d'avoir recours à une expertise externe. Cette proposition a été validée à l'unanimité par les élus du CE.

Au travers de plusieurs réunions de la Commission Economique, les élus ont obtenu certains éléments d'appréciation. Néanmoins, il restait une part de doute sur le contenu exact du rapport Exton.

Le Président du Directoire a enfin daigné nous permettre de consulter ce rapport et les benchmarks Groupe du 19 au 23 novembre. Bien que la démarche soit très tardive et ne nous laissait que très peu de temps, une délégation CFDT s'est fait un devoir d'aller consulter ces éléments que nous avions réclamés à de multiples reprises.

A la lecture de ces documents, nous estimons que le recours envisagé à une expertise externe n'aurait pas apporté d'éléments significatifs supplémentaires. Nous ne comprenons donc pas, aujourd'hui, pourquoi le Président du Directoire n'a pas voulu donner accès à ces documents plus tôt.

La CFDT CELDA a eu la tentation forte de ne pas émettre d'avis sur ce dossier.

Cependant, les éléments fournis par la Direction répondent à la quasi-totalité des questions posées par l'ensemble des élus du Comité d'Entreprise.

Nous alertons à nouveau la Direction sur l'insuffisance notoire du dimensionnement de l'effectif du Réseau Commercial, et sur le seuil critique des effectifs des Fonctions Supports. Nous l'invitons vivement à y apporter des solutions pérennes.

La CFDT considère que les élus du Comité d'Entreprise sont en mesure de donner un avis sur ce projet. L'annonce faite par la Direction au cours de la réunion du 24 novembre de l'embauche d'une vingtaine de CDI a été un élément que nous avons pris en considération.

Nous considérons que ne pas émettre d'avis aurait fait peser des risques importants sur l'ensemble des salariés de la CELDA. De plus, le fait de rendre un avis, même défavorable, va permettre aux salariés quittant les Fonctions Supports pour le Réseau Commercial de bénéficier d'un accompagnement satisfaisant.

En conséquence, les élus CFDT émettent un avis défavorable sur le projet « Optimisation des Fonctions Supports ».